

Le gouvernement cubain considère la traite de personnes comme un délit de priorité maximale



La Havane, 19 novembre (RHC).- Le gouvernement cubain a présenté le second rapport sur l'affrontement juridique et pénal à la traite de personnes et d'autres formes d'abus sexuel, délits considérés comme de haute priorité pour l'État et la société civile de notre pays qui applique la politique appelée « Tolérance Zéro ».

Le document publié sur le site web du Ministère des Affaires Étrangères met l'accent sur le rôle de diverses institutions politiques et sociales dans la lutte contre de tels faits. Il relève qu'en 2000 plus de 2 013 filles et enfants, victimes d'abus sexuels ont reçu une protection.

Le rapport cite d'autres actions menées à bien par les autorités cubaines pour élever la prévention et donner une protection aux victimes, par exemple, à travers l'assistance juridique et éducative aux parents et le travail communautaire.

Le rapport cite aussi les accords signés par Cuba en matière de lutte contre la traite de personnes et de protection de l'enfance comme cela est le cas de la Convention sur les Droits de l'Enfant, sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination contre la Femme et l'Accord de La Haye relatif à la Protection de l'Enfant et à la Coopération en matière d'Adoption Internationale.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/39613-le-gouvernement-cubain-considere-la-traite-de-personnes-comme-un-delit-de-priorite-maximale>



Radio Habana Cuba